

## **Matériel de soins compris dans les forfaits des maisons de repos pour personnes âgées, des maisons de repos et de soins et des centres de soins de jour**

Liste des produits visés à l'article 147, § 1<sup>er</sup>, 5° et § 2, 4° de l'arrêté royal du 3 juillet 1996

**1 octobre 2002**

- a)** Produits antiseptiques et désinfectants (spécialités, préparations magistrales ou produits en vrac) **non remboursables** (en comprimé, crème, gel, poudre, onguent, savon, solution, spray), à l'exception des produits à usage *gynécologique, buccal ou ophtalmique* :
- toutes les solutions à base de merbromine (la merbromine [mercurochrome] est allergisante et ne devrait donc plus être utilisée);
  - tous les produits contenant les agents actifs suivants :  
  
benzalkonium chlorure  
chlorhexidine  
chloroxylénol  
éosine sodique ou disodique  
hexamidine dilisétionate  
hypochlorite de sodium  
nitrofurale  
peroxyde d'hydrogène  
polyvidone iodée  
tosylchloramine sodique
  - les associations suivantes :  
  
chlorofène et laurylsulfate de chloramine  
dodéclonium bromure et lidocaïne chlorhydrate  
p-chloro-m-crésol, p-chloro-o-benzylphénol et o-phényl-phénol
  - l'alcool, l'éther, la teinture d'iode.
- b)** Pansements non imprégnés :
- bandes élastiques
  - bandes de coton
  - bandes de gaze

- bandes de toile
- ouate
- pansements adhésifs
- set à pansements comportant le matériel ci-dessus
- tous les adhésifs et matériaux de fixation pour attacher les pansements à l'exclusion des strips stériles de suture.

**c) Compresses stériles non imprégnées **qui ne sont pas remboursables** :**

- compresses de gaze neutre stérilcompresses stériles absorbantes non adhérentes
- compresses stériles quelles que soient les dimensions individuelles des compresses
- set à compresses comportant le matériel ci-dessus

**d) Set à pansements et compresses tels que visés sous b) et c)**

**e) Matériel d'injection sous-cutanée et/ou intramusculaire (à l'exception des seringues à insuline) :**

- aiguilles et seringues à injection
- solutions physiologiques et eau stérile.

**Les produits qui ne figurent PAS sur cette liste peuvent être facturés séparément au bénéficiaire.**

**Le ticket modérateur des produits qui figurent sur la liste et qui font déjà l'objet d'un remboursement par l'assurance obligatoire, peut être facturé également au bénéficiaire.**